|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| itu_logo | **Union internationale des télécommunications**  **Bureau de la Normalisation des Télécommunications** | |  |
|  | |  | |

Genève, le 13 mai 2015

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Réf.:  Tél.: Fax: E-mail: | **Circulaire TSB 151**  COM 17/MEU  +41 22 730 5866 +41 22 730 5853 [tsbsg17@itu.int](mailto:tsbsg17@itu.int) | - Aux administrations des Etats Membres de l'Union;  - Aux Membres du Secteur de l'UIT-T;  - Aux Associés de l'UIT-T;  - Aux établissements universitaires de la région Afrique participant aux travaux de l'UIT-T | |
|  |  | **Copie**:  - A l'Union Africaine des Télécommunications (UAT);  - Au Réseau des consommateurs africains des TIC (RéCATIC);  - A la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO);  - A l'EACO (East African Communication Organisation);  - A la Ligue des Etats arabes;  - Au Bureau régional de l'UIT pour l'Afrique;  - Aux bureaux de zone de l'UIT pour l'Afrique;  - Aux Président et Vice-Présidents de la Commission d'études 17;  - Aux Président et Vice-Présidents du Groupe régional de la Commission d'études 17 pour l'Afrique;  - Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;  - Au Directeur du Bureau des radiocommunications | |
| Objet: | **Création du Groupe régional de la Commission d'études 17 de l'UIT-T pour l'Afrique (SG17 RG-AFR)** | |

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer qu'à sa séance plénière de clôture tenue le 17 avril 2015, la Commission d'études 17 de l'UIT-T (*Sécurité*) a décidé de créer un Groupe régional de la Commission d'étude 17 de l'UIT-T pour l'Afrique (SG17 RG-AFR), conformément aux dispositions de la Résolution 54 de l'AMNT-12.

M. Michael Katundu (Kenya) est Président du Groupe régional de la Commission d'études 17 pour l'Afrique, et M. Mohamed Elhaj (Soudan), M. Patrick Mwesigwa (Ouganda) et M. Mohamed Touré (Guinée) en sont Vice-Présidents.

Les groupes régionaux ont assuré une coordination très efficace des contributions régionales à nos travaux, et constituent d'excellents supports pour l'organisation de réunions locales. Ils contribuent également au caractère inclusif du processus de normalisation de l'UIT-T.

Le mandat du Groupe régional de la Commission d'études 17 de l'UIT-T pour l'Afrique (SG17 RG‑AFR) figure dans l'**Annexe A**.

Une page web est disponible à l'adresse: <http://www.itu.int/en/ITU-T/studygroups/2013-2016/17/sg17rgafr>.

Une liste de diffusion existe également: [t13sg17rgafr@lists.itu.int](mailto:t13sg17rgafr@lists.itu.int).

Nous nous réjouissons à la perspective d'une collaboration fructueuse et serons heureux de votre soutien et de votre participation à ce Groupe régional de la CE 17 pour l'Afrique.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Chaesub Lee  
Directeur du Bureau de la  
normalisation des télécommunications

**Annexe**:1

**ANNEXE A**

**(de la Circulaire TSB 151)**

Mandat du Groupe régional de la Commission d'études 17 de l'UIT-T   
pour l'Afrique (SG17 RG-AFR)

La sécurité des TIC est considérée comme l'un des principaux enjeux des pays aussi bien en développement que développés. Pour atteindre l'objectif qui est le sien d'instaurer la confiance et la sécurité dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC), l'UIT a adopté plusieurs Résolutions relatives à la sécurité:

• Résolutions 181 (Guadalajara, 2010), 130, 174, 179, 188, 189, 198, 199, 200 et 201 (Busan 2014) de la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT;

• Résolutions 34, 45, 67, 69 et 79 (Rév.Dubaï, 2014) de la CMDT de l'UIT;

• Résolutions 50, 52 et 58 (Rév.Dubaï, 2012) de l'AMNT de l'UIT.

Par ailleurs, le renforcement de la sécurité et de la confiance dans l'utilisation des applications TIC est l'un des domaines prioritaires fixés pour l'Objectif 3 du Plan d'action de Dubaï adopté à la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2014.

Compte tenu des Résolutions susmentionnées, ainsi que des Résolutions 17 (Normalisation des télécommunications et intérêts des pays en développement) et 44 (Réduire l'écart en matière de normalisation entre pays en développement et pays développés) de l'AMNT-12, et de la Résolution 123 de la Conférence de plénipotentiaires, la CE 17 à sa séance plénière de clôture (17 avril 2015) a créé le Groupe régional de la CE 17 pour l'Afrique, conformément aux dispositions de la Résolution 54 de l'AMNT-12.

Objectifs

L'objectif principal du Groupe régional sera d'encourager les autorités et les opérateurs nationaux des pays d'Afrique à travailler ensemble et à contribuer davantage aux activités de la Commission d'études 17 de l'UIT-T en général, en particulier dans le cadre du mandat de cette commission.

Mandat

a) Encourager les administrations, les régulateurs et les opérateurs des pays africains à participer activement aux travaux de la Commission d'études 17 de l'UIT-T et leur rendre compte périodiquement des résultats des travaux et des produits.

b) Faciliter la participation des Etats Membres et des Membres de Secteur de la région Afrique aux réunions de l'UIT-T relatives à la sécurité des TIC.

c) Identifier avec d'autres parties prenantes les priorités pertinentes de la région dans le domaine de la sécurité.

d) Renforcer les capacités de normalisation dans la région Afrique, conformément à la Résolution 44 (Rév.Dubaï, 2012) de l'AMNT-12 sur la réduction de l'écart en matière de normalisation.

e) Encourager les pays d'Afrique à contribuer activement à l'élaboration des Recommandations de l'UIT-T sur la sécurité.

f) Diffuser et échanger les informations pertinentes sur les questions de sécurité fournies par la CE 17 de l'UIT-T et par des organes techniques similaires.

g) Aider les administrations, les régulateurs et les opérateurs des pays africains en ce qui concerne la mise en œuvre des Recommandations de l'UIT-T.

h) Identifier quels sont les besoins de formation des opérateurs et des autorités de régulation d'Afrique concernant la sécurité et coordonner avec la CE 17 de l'UIT-T l'organisation dans la région de formations techniques dans ce domaine.

i) Faire office d'organe de liaison entre les administrations/opérateurs/régulateurs d'Afrique et l'UIT-T en ce qui concerne les questions liées aux normes relatives à la sécurité des TIC.

j) Collaborer avec l'Union africaine des télécommunications (UAT) et avec d'autres organisations régionales d'Afrique.

k) Encourager les discussions sur les problèmes liés à la sécurité des TIC auxquels sont confrontés les Etats membres du continent africain.

l) Encourager les pays africains à participer, entre autres, aux réunions des Groupes du Rapporteur et aux ateliers organisés par la Commission d'études 17 de l'UIT-T.

m) Mettre en évidence les problèmes et besoins réels de l'Afrique en ce qui concerne la sécurité des TIC, en étroite collaboration avec des organes régionaux tels qu'AfricaCERT.

n) Présenter un rapport d'activité à chaque réunion de la Commission d'études 17.

Méthodes de travail

Le groupe régional travaillera principalement par voie électronique et par correspondance, par l'intermédiaire de coordonnateurs désignés, et envisagera de tenir des réunions présentielles lorsque cela sera possible.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_